

**ASSOCIATION PIVOINE**

LE BOURG  
23340 FAUX LA MONTAGNE

\*\*\*\*\*

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Comptes annuels – Exercice clos le 31 décembre 2012

\*\*\*\*\*

**Jean-Michel CARPENET**

*134, rue Victor Thuillat – BP 1258 – 87055 LIMOGES CEDEX 2  
TEL : 05 55 77 14 07 – FAX : 05 55 79 79 94*

ASSOCIATION PIVOINE

Le Bourg  
23340 FAUX LA MONTAGNE

\*\*\*\*\*

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2012

\*\*\*\*\*

Aux membres de l'Association,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de l'association PIVOINE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La justification de mes appréciations ;
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et des informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur les points suivants exposés dans la note de l'annexe « Informations pour donner une image fidèle » à savoir:

- Les conventions de co-réalisation concernant l'opération « Accueillir et accompagner des porteurs de projets de création d'entreprises et

d'activités complexes, atypiques et innovantes en Massif Central 2011-2012 » ;

- Les apports en fonds associatifs avec droits de reprise ;
- La convention de prêt avec la SA SCOP Oxalis.

## II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

- L'annexe expose notamment les méthodes comptables retenues concernant les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels ;

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. Vérfications et informations spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres de l'assemblée sur la situation financière et les comptes annuels.

*A Limoges, le 5 juillet 2013*

Jean-Michel CARPENET  
Commissaire aux comptes

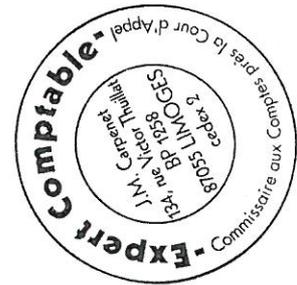




ASSOCIATION PIVOINE  
Le bourg 23340 Faux-la-Montagne

## BILAN FINANCIER AU 31/12/2012

ACTIF	2012	2011	PASSIF	2012	2011
Matériel de bureau et informatique	4 044 €	4 044 €	Fonds Associatifs	13 429 €	7 271 €
Amortissement matériel de bureau et informatique	-4 044 €	-3 521 €	Subventions investissement renouvelables	3 000 €	3 000 €
Créances clients	80 742 €	77 818 €	Apports avec droit de reprise	32 000 €	23 000 €
Provisions pour dépréciations / comptes clients	-4 262 €		Résultat de l'exercice	5 044 €	6 158 €
Subventions à recevoir	188 937 €	56 670 €	<b>Total des fonds propres</b>	<b>53 473 €</b>	<b>39 429 €</b>
Trésorerie disponible	-52 841 €	31 914 €	Dettes aux fournisseurs	133 441 €	76 228 €
			Dettes sociales	24 575 €	17 229 €
			Produits constatés d'avance	1 087 €	30 691 €
			Dettes aux collectivités		3 348 €
<b>Total de l'actif</b>	<b>212 576 €</b>	<b>166 925 €</b>	<b>Total du passif</b>	<b>212 576 €</b>	<b>166 925 €</b>



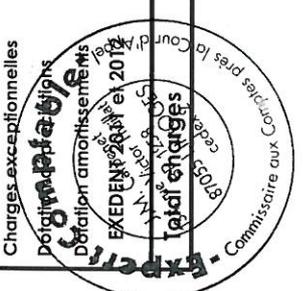
*J.M.*



ASSOCIATION PIVOINE  
Le bourg 23340 Faux-la-Montagne

## COMPTES D'EXPLOITATION DES ANNÉES 2010, 2011 et 2012

CHARGES D'EXPLOITATION	2012	2011	2010	PRODUITS D'EXPLOITATION	2012	2011	2010
<b>Frais de fonctionnement</b>				<b>Recettes propres</b>			
Matériel et fournitures	1 551	4 027	1 898	Coisations membres	1 420	4 195	1 596
Location de bureau	6 842	7 621	5 053	Dons	1 349	6 598	2 170
Location de salle	224	3 510	1 912	Interventions extérieurs	29 014	23 738	11 374
Entretien et maintenance	118		130	Facturation / formation professionnelle	20 525	20 629	16 995
Assurance	729	620	99	<b>Total des recettes propres</b>	<b>52 308 €</b>	<b>55 160 €</b>	<b>32 135 €</b>
Documentation	344	325	75	<b>Subventions</b>			
Intervenants extérieurs	59 640	109 248	40 127	Conseil Régional (/ Form Asso)	8 169	16 678	16 347
Gestion sociale	2 610	3 960	2 700	Conseil Régional (/ Form Pro)	16 790	34 025	36 515
Honoraires comptables	3 950	3 950	0	Conseil Régional (/ Obj Création)	19 900	23 560	17 160
Frais de communication	165	875	1 288	CDVA (/ Form Asso)	2 540	1 750	4 230
Frais interv ext / stagiaires	4 695	13 547	10 268	DATAR Massif central	32 310	31 149	19 656
Frais de dép équipe	9 243	14 535	10 588	Com de Communes (Plateau de Gentioux)	3 000		
Frais de mission / réception	3 571	1 139	1 566	Conseil Régional (/ Test Agri)	19 000	39 000	2 000
Frais postaux et télécom	1 389	1 448	2 030				
Frais bancaires	421	428	542				
<b>Total des frais de fonctionnement :</b>	<b>95 492 €</b>	<b>165 233 €</b>	<b>78 276 €</b>	<b>Total des subventions :</b>	<b>101 709 €</b>	<b>146 162 €</b>	<b>95 908 €</b>
<b>Frais de Personnel :</b>				<b>Transfert charges</b>			
Salaires bruts	68 360	80 850	58 831	Aide Emploi Asso Conseil Général	2 609	2 847	2 801
Charges sociales/salaires	20 330	49 005	32 327	Aide Emploi Asso Conseil Régional	12 945	14 299	11 834
Congés payés	2 487	-552	1 856	Aide CAE / CUI	10 930	21 292	30 730
<b>Total des frais de personnel :</b>	<b>91 177 €</b>	<b>129 303 €</b>	<b>93 014 €</b>	Uniformation / plan de formation	15 242	13 209	3 523
<b>Cotisations</b>	<b>880 €</b>	<b>670 €</b>	<b>795 €</b>	CASIAR	41 726 €	99 647 €	48 888 €
<b>Charges financières</b>	<b>124 €</b>	<b>39 €</b>	<b>86 €</b>	<b>Total des transferts de charges :</b>	<b>1 818 €</b>	<b>2 495 €</b>	<b>2 801 €</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>59 €</b>	<b>1 234 €</b>	<b>9 091 €</b>	<b>Produits exceptionnels</b>			
Dotation aménagements	4 262 €						
Dotation aménagements	522 €	827 €	1 021 €				
<b>Total charges</b>	<b>5 045 €</b>	<b>6 158 €</b>		<b>PERTE 2010</b>			
	<b>197 561 €</b>	<b>303 464 €</b>	<b>182 283 €</b>	<b>Total des produits</b>	<b>197 561 €</b>	<b>303 464 €</b>	<b>182 283 €</b>



Association Pivoine, Le bourg, 23 340 FAUX LA MONTAGNE  
Tel. 05 55 64 71 57 - Courriel : contact.pivoine@gmail.com  
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° : 74.23.00175.23, auprès du Préfet de la Région Limousin. SIRET : 488 915 315 00011

*SM*

**Annexe**

**Association Pivoine**



*JMC*

## PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2012 dont le total est de 212 576 euros, et au compte de résultat de l'exercice dégagant un excédent de 5044 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2012 au 31/12/2012.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2011 au 31/12/2011.



*JMC*

## SOMMAIRE

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

### COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Informations et commentaires sur :

- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir



*JMC*

## 1- Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

### 1.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels:

- immobilisations décomposables : l'association n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'association a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques Matériel de bureau et informatique Mobilier	de 01 à 03 ans de 03 à 10 ans de 05 à 10 ans
---	--



## 1.2 CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## 2- Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 1999 homologué par arrêté du 22 juin 1999
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

## 3- Informations pour donner une image fidèle

Concernant l'opération « Accueillir et accompagner des porteurs de projets de création d'entreprises et d'activités complexes, atypiques et innovantes en Massif Central 2011-2012 », les conventions de co-réalisation avec les associations suivantes du Massif Central se sont poursuivies au cours de l'exercice 2012:

- Oxalis
- Dasa (Développement Animation Sud Auvergne)
- CREFAD Auvergne (Centre de Recherche, d'Étude, de Formation à l'Animation et au Développement)
- AVRIL (Accompagne, Valorise, Relie les Initiatives Locales)
- Idées (Association membre du réseau des CREFAD).

Les apports en fonds associatifs avec droits de reprise sont les suivants :

- apport de Mme Lucie RIVERS MOORE
- apport de l'association « La bande magnétique »
- apport de Elise PIERROT
- apport de l'association « De fil en réseau »
  - o pour un montant total de 32000 €

La convention de prêt par la SA SCOP Oxalis à l'association Pivoine, qui est une opération courante conclue à des conditions normales, permet le soutien financier de l'association.



*JMC*

## 4- Autres tableaux

### 4.1 PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b> Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières	
<b>CREANCES</b> Créances clients et comptes rattachés Autres créances (subventions à recevoir)	188 937
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b> <b>DISPONIBILITES</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>188 937</b>

### 4.2 CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	3 950 3 892
<b>TOTAL</b>	<b>7 842</b>

### 4.2 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Montant des produits constatés d'avance inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Produits constatés d'avance	1 087
<b>TOTAL</b>	<b>1 087</b>

